



eau
seine
NORMANDIE
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



PROGRAMME
EAU & CLIMAT
2019
2024

APPEL À PROJETS

pour développer les filières agricoles à bas niveau d'intrant

4 MILLIONS D'EUROS

POUR LES INVESTISSEMENTS LIÉS
À LA TRANSFORMATION ET LA
COMMERCIALISATION DE PRODUITS
AGRICILES

Qu'est-ce qu'une production agricole à bas niveau d'intrant (BNI) ?

Ce sont des productions agricoles qui garantissent un impact environnemental compatible avec la politique de protection de l'eau et des milieux aquatiques et ce, de façon structurelle, du fait de leur faible recours a priori aux intrants au cours de leur cycle de production.

Elles sont listées dans le programme "Eau & climat" de l'agence de l'eau :

- agriculture biologique,
- herbe/prairies,
- luzerne et sainfoin,
- chanvre,
- biomasse et bocage énergie.

En 2020, une enveloppe de 4 M€ est réservée dans le Programme "Eau & Climat" de l'agence de l'eau Seine-Normandie pour soutenir les investissements liés au stockage, à la transformation et la commercialisation de produits agricoles qui permettent de **développer ou pérenniser des productions agricoles à bas niveau d'intrants (BNI)** sur les territoires à enjeu eau.

Deux sessions de sélection des projets sont prévues pour l'année 2020. Deux dates limites de dépôts des dossiers de demande d'aide ont été définies.

Exemples d'investissements soutenus par l'agence de l'eau :



En 2011, l'agence de l'eau Seine-Normandie a accompagné UBIOS pour l'équipement de la station de semences certifiées AB de Maïs (91) : 3 chaînes de triage, 2 postes de conditionnement, un laboratoire d'analyses, 50 cellules de stockage, 400 conteneurs.



En 2012, l'agence de l'eau Seine-Normandie a accompagné la CUMA Bio Val de Seine pour la création d'une légumerie bio à Flins-Les Mureaux (78) : aménagement de la légumerie de 4^{ème} gamme (prêt à l'emploi), chambre froide, ustensiles et tables, brosseuse-calibreuse, pallox bois pour stockage.

> Près de 400 000 € d'aides ont été apportés par l'agence pour ce projet. Grâce à cet investissement et à l'animation territoriale portée par UBIOS, ce sont **4 321 ha** qui ont été convertis sur les aires d'alimentation de captage du bassin Seine-Normandie depuis 2013.

> Une subvention de 50 661 € a été versée pour ce projet qui a permis la conversion de 100 ha en AB sur l'aire d'alimentation de Captage de Flins Aubergenville.

Quels sont les projets éligibles ?

- Projets portés par des **acteurs économiques des filières agricoles BNI**.
- Projets concernant des **investissements de stockage, de transformation ou de commercialisation** de productions agricoles BNI.
- **Projets permettant de développer des surfaces supplémentaires de production agricole BNI sur les territoires du bassin Seine-Normandie à enjeu stratégique**
 - > de protection des captages,
 - > de protection de milieux aquatiques, zones humides ou littorales,
 - > de protection contre l'érosion et le ruissellement.

Modalités financières

- Financement des actions retenues jusqu'à 40 % = taux du programme "Eau & climat".
- Budget : 4 millions d'euros pour l'année 2020.
- Les aides de l'agence de l'eau s'inscrivent obligatoirement dans un régime d'aide conforme à l'encadrement communautaire lorsqu'il s'agit de soutien à des activités économiques.
- Pour les investissements de stockage de céréales certifiées en agriculture biologique, le régime "de minimis" est mobilisé (le règlement européen n° 1407/2013) avec un plafond de 200 000 € d'aides "de minimis" reçues sur les 3 derniers exercices fiscaux.

Conditions d'aide

- S'engager à atteindre au bout de 5 ans un objectif de 25% des surfaces de productions agricoles BNI développées grâce au projet localisées dans les territoires à enjeu pour l'agence de l'eau.

Comment transmettre votre demande d'aide ?

Les dossiers devront être transmis par voie électronique ou papier à la direction territoriale de l'agence de l'eau Seine-Normandie dont vous dépendez **avant le 31 mars 2020 ou avant le 30 juin 2020.**

Le formulaire de demande d'aide est téléchargeable sur : <http://www.eau-seine-normandie.fr/AAP-BNI>

**DATES POUR LE DÉPÔT
DES DEMANDES D'AIDES :**

31 mars 2020

et

30 juin 2020



L'appel à projets met en œuvre de manière opérationnelle les conclusions des assises de l'eau au titre de la protection des milieux aquatiques et des ressources en eau.

Contacts pour le dépôt des dossiers en DIRECTION TERRITORIALE de l'agence de l'eau Seine-Normandie

Seine Francilienne (dépt. : 75-77-78-91-92-93-94-95)

51 rue Salvador Allende
92027 Nanterre cedex
Tél. 01 41 20 16 00

Bocages Normands (départements : 14-35-50-53-61)

1 rue de la Pompe - BP 70087
14203 Hérouville St Clair cedex
Tél. 02 31 46 20 20

Seine-Aval (départements : 27-28-76-80)

Hangar C - Espace des Marégraphes - BP 1174
76176 Rouen cedex 1
Tél. 02 35 63 61 30

Vallées de Marne (départements : 02 Sud-51-52-55)

30-32, Chaussée du Port
51035 Chalons en Champagne cedex
Tél. 03 26 66 25 75

Vallées d'Oise (départements : 02 Nord-08-60)

2, rue du Docteur Guérin - ZAC de l'Université
60200 Compiègne
Tél. 03 44 30 41 00

Seine-Amont (départements : 10-21-45-58-89)

18 cours Tarbé - CS 70702
89107 Sens cedex
Tél. 03 86 83 16 50